

DECISION DU MAIRE 2024/017

Madame la Maire de Bourbon-Lancy

OBJET :

**Mise à disposition
du local 3 Place
d'Aligre à la Société
MIAMAX**

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 mai 2020 donnant délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la conclusion et la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

Vu la délibération du 15 janvier 2024 portant acquisition de la propriété sise 3 place d'Aligre 71140 BOURBON-LANCY par la Commune de Bourbon-Lancy au Centre hospitalier d'Aligre,

Considérant la volonté de la Ville de Bourbon-Lancy de développer les commerces et services sur ses quartiers stratégiques,

Considérant la possibilité d'expérimenter l'installation d'une épicerie dans le quartier thermal durant la période de cure et ainsi de proposer un véritable service de proximité,

Considérant l'intérêt pour la Société MIAMAX d'expérimenter ce type de commerce,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} : La Commune de Bourbon-Lancy met à disposition de la Société MIAMAX SIRET N°913 628 939, sise Rue du Dr Pain 71140 BOURBON-LANCY, représentée par Monsieur Nicolas FLECHE un local sis 3 Place d'Aligre 71 140 BOURBON-LANCY pour la période courant du 25 mars 2024 au 31 décembre 2024,

ARTICLE 2 : La mise à disposition ayant lieu à titre expérimental, seuls les fluides seront facturés à la Société MIAMAX. Une provision pour charges sera demandée à hauteur de 200 € par mois et une régularisation sera faite en fin d'exploitation au regard des consommations réalisées sur la période.

Ce partenariat sera formalisé par le biais d'une convention.

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision sera adressée :

- au représentant de l'Etat,
- à Mme la Directrice Générale des Services pour exécution,
- à Mme la Comptable du SGC du Charolais Brionnais, Centre des Finances Publiques de Charolles.

Communication sera donnée au Conseil Municipal lors de sa réunion la plus proche.

Fait à BOURBON-LANCY, le 25 mars 2024

Edith GUEUGNEAU
Maire

